



RAPPORT MORAL 2010 ET ORIENTATIONS PREVISIONNELLES 2011

Le rapport moral et les orientations prévisionnelles doivent nous donner la ligne de conduite de l'association et s'inscrire dans la continuité des actions entreprises et dans la philosophie qui a guidé leur mise en œuvre.

Précisément parce que le maintien au plus haut niveau de nos principes d'action nous sera toujours plus difficile à assurer, compte tenu des évolutions actuelles dont nous avons prédit les effets, nous devons n'avoir de cesse de les avoir à l'esprit afin que les contraintes auxquelles nous sommes soumis ne nous en éloignent pas outre raison : incidences liées à la réforme de l'Etat, à la loi HSPT (Hôpital Santé Patients Territoires), à la mise en place des ARS etc., autant de choix politiques et organisationnels, d'événements sur lesquels nous nous sommes déjà largement interrogés, et face auxquels les acteurs principaux eux-mêmes restent trop souvent encore dans l'expectative et l'inconnue.

Pour répondre à ces évolutions dans le respect de nos engagements, nous devons toujours avoir en référence le projet associatif qui guide notre action et qu'il y aura lieu de faire évoluer lorsque le terrain institutionnel sera pleinement stabilisé, et nous disposons par ailleurs aujourd'hui de nouveaux outils tels les statuts rénovés et le CPOM.

Il y a 7 ans, lors de mon premier rapport moral à l'Ari, j'écrivais que nous devons travailler en ayant sans cesse à l'esprit la question fondamentale qui fonde l'éthique de nos actions, et notamment celle du « visage de l'autre » : visage du partenaire avec qui nous construisons l'avenir, visage du collègue avec qui nous travaillons, visage des familles que nous rencontrons et avec qui nous dialoguons, visage de l'enfant, de l'adulte, de cet usager que nous accueillons ; il nous appartient d'apprendre à écouter et entendre ce que l'autre a à dire sur lui-même et sur nous-mêmes, car ceux pour qui nous travaillons ne sont pas seulement des « usagers » « pris en charge » ou « accueillis », mais des *vis-à-vis* avec qui nous échangeons, partageons et de qui nous apprenons.

Je reprendrai donc dans ce rapport moral quelques éléments rencontrés au cours de cette année 2010 et à venir en 2011 qui illustrent particulièrement toute l'importance de cette posture et de ce parti pris :

Mise en place des nouveaux statuts de l'association

Les nouveaux statuts de l'Association qui ont été adoptés l'année dernière ont une importance symbolique et politique majeure : en supprimant le système des quotas, ils nous permettent d'abord de décloisonner l'association ; de plus, ils donnent aujourd'hui aux usagers et à leurs familles une place beaucoup plus marquée et visible que jusqu'alors, point majeur qui répond pleinement à l'éthique de l'association telle que je viens de la rappeler en préambule.

L'Ari ne se réduit pas à une association gestionnaire, et les usagers et leurs familles ne doivent pas être considérés comme de seuls « clients » ou « bénéficiaires » d'une aide ou d'un service que l'Etat ou les collectivités piloteraient par notre intermédiaire, mais comme des acteurs pleins et entiers de l'association et de sa dynamique.

Pour autant, ces nouveaux statuts et la possibilité plus grande de nouvelles adhésions n'ont pas eu d'effets au plan pratique et cela on peut le regretter : il y a sans doute lieu d'envisager des formes de mobilisations plus efficaces, particulièrement des familles, et c'est un des points que je soulève pour le débat.



Mise en place des nouvelles structures de gestion de l'Etat - ARS

L'année dernière, à l'occasion du rapport moral, nous redoutions certaines conséquences liées à la mise en place des Agence Régionale de Santé ; ces craintes n'étaient pas totalement infondées ; ainsi :

- a. nous avons la mauvaise surprise de subir la remise en cause partielle du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), qui a été amputé d'une partie de sa dotation. Cette décision illustre les difficultés de l'Etat, dans un temps de « crise » et de récession qui dit plus ou moins son nom, et devrait toucher encore plus le secteur en 2012, voire les années suivantes. De ce point de vue, il est à craindre que les années qui viennent s'annoncent de plus en plus difficiles ; si depuis sept ans, nous avons pu conduire une politique en relative adéquation avec les besoins en prenant autant que possible en compte le « bien-être des personnes », cela risque d'être beaucoup plus compliqué à l'avenir. Je pense que nous sommes aujourd'hui relativement bien préparés pour affronter ces évolutions et pour y répondre avec le seul souci du maintien du « Vivre ensemble » dans le respect de notre éthique d'action. La nécessaire renégociation du CPOM cette année, qui arrive à échéance en 2011, avec un nouveau contrat à signer pour 5 ans (2012-2017), nous donnera une indication concrète de ce qui nous attend dans les années à venir.
- b. Deuxième élément marquant : les nouvelles structures de pilotage de l'Etat et la réforme des collectivités territoriales, et la mise en place de la Conférence Régionale de Santé, la définition du Plan Régional de Santé, censées prévoir le meilleur pour les personnes handicapées. Entre les bonnes intentions collectives auxquelles on ne peut qu'adhérer et la concurrence entre intérêts privés qui ne peuvent être guidés par les mêmes fondements que les nôtres, comment va se situer l'avenir ? Comment seront gérées les contradictions des difficultés économiques et financières associées aux intérêts particuliers et le souhait du seul bien-être des personnes accueillies ? La réponse à ces questions, nous la devinons et nous devons nous préparer à trouver des solutions, là encore dans le respect de nos engagements.
- c. Troisième illustration particulièrement marquante qui a animé la fin de l'année 2010 et tout le début de cette année 2011 : le projet de reprise des établissements de l'association Arc-en-Ciel 13 Est nous laisse entrevoir ce que sera l'avenir, avec les difficultés que rencontrent d'autres associations en les rendant vulnérables. Le Conseil d'Administration de l'ARI, dans le respect des valeurs et principes de l'association, a proposé de participer à la sauvegarde de ces établissements. Si ce projet arrive à son terme, ce sera une occasion nouvelle et marquante de montrer l'intérêt du visage de l'autre dans nos actions, de sa capacité à nous réinterroger, et l'importance de la réciprocité dans les relations.

Développement de nouveaux projets, bilan du CPOM

L'association se nourrit et vit de *projets*, que ce soit au plan des établissements, tant au niveau institutionnel qu'au niveau des projets des usagers, ou au plan de l'Ari, particulièrement avec la création de nouveaux établissements et services. C'est cette dynamique axée autour des projets qui différencie l'association d'autres structures privées centrées sur des objectifs parfois très différents.

Le rapport d'activité illustre cette année encore la multiplicité des projets en cours, qui dynamisent et vivifient l'Ari. Nous retiendrons notamment les projets de création de la MAS « Un Toit pour Moi », du Foyer de vie « Les Petits Champs », le développement des réponses sur les quartiers Nord de Marseille en SESSAD d'IME et en ITEP, la poursuite du développement de l'ITEP le Verdier, les extensions du CAMSP de La Ciotat et d'Orange, etc.

Cette politique de développement est aussi le résultat de la bonne santé financière de l'association, consécutive à une rigueur de gestion dont on ne peut que se féliciter, et ceci m'amène à dresser un bilan succinct du CPOM, que vous trouverez de manière plus détaillée dans le rapport d'activité, CPOM dont les effets bénéfiques ne se limitent pas aux établissements du périmètre CPOM, mais profitent à l'ensemble des établissements de l'Association. Il est à souhaiter que le nouveau CPOM nous permette de pérenniser les actions entreprises et d'en entreprendre de nouvelles afin que nous puissions poursuivre notre travail dans des conditions raisonnables pour le seul bien-être autant de la personne accueillie, que de sa famille et des personnes en charge de cet accueil.

Le Projet associatif

A ce stade, et logiquement, je souhaite terminer en évoquant à nouveau le projet associatif : nous avons ouvert l'année dernière le chantier de sa rénovation, conscients de la nécessité de faire évoluer un projet datant aujourd'hui de presque six années. Les circonstances, et notamment un terrain institutionnel pour le moment trop instable à l'extérieur, ont fait que le dossier n'a pas encore pu se concrétiser : il ne s'agit certes pas de travailler dans la précipitation mais d'ouvrir un débat sur la politique de l'association, ses grands positionnements mais aussi le fonctionnement associatif, la place de chacune des instances, des partenaires, son ouverture à d'autres partenaires et d'autres structures.

Comme j'avais déjà eu l'occasion de le dire, il s'agit de reposer la question de nos valeurs, de les évaluer sinon de les réévaluer et si nécessaire de les réaffirmer. Je souhaite rappeler ici ce que nous disions également dans un précédent rapport moral, en exprimant ce que sont, selon moi, les valeurs fondamentales qui nous unissent, membres de l'ARI, pour que nous puissions les revalider collectivement.

Ce qui nous unit fondamentalement, ***c'est le refus et la lutte contre l'exclusion, dans ses différentes formes, et la promotion et la lutte pour l'exercice de la citoyenneté de ceux qui sont menacés de cette exclusion en raison de leur handicap ou de leurs difficultés, quelque soit leur nature, handicap physique ou mental, maladie, pauvreté, écart à la norme...***

Disant cela, il ne s'agit pas pour moi d'une quelconque prétention à définir ce qu'est le bien pour *l'autre*, il ne s'agit pas non plus de nous substituer à l'Autre mais de veiller à ce qui peut l'entraver, l'empêcher de *se réaliser*, et notre responsabilité, notre engagement, notre volonté sont de faire tout ce qui est en notre possible pour éviter cette restriction de liberté, et de créer les conditions de l'expression et de la réalisation personnelles.

Je le dis avec autant de vigueur que l'évolution de notre société, comme il est fréquent lorsque les conditions socio économiques se durcissent, semble aller dans le sens d'une exclusion plus massive des personnes fragilisées, handicapées ou en difficulté. Nous sommes là pour affirmer la nécessité de l'exercice de la citoyenneté pour tous et travailler aux conditions de sa mise en œuvre.

Pour conclure ce rapport moral et d'orientations prévisionnelles, je dirais simplement que sur la base nos valeurs fondamentales et de la rigueur de nos actions, c'est par la solidarité et l'union que nous réussirons à maintenir le cap malgré un vent peu propice à un futur serein.

«L'essentiel est sans cesse menacé par l'insignifiant. »

René Char

« Il s'agit d'apprendre à entendre ce que les gens ont à dire sur eux-mêmes. »

Didier Fassin

